

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et l'Ambassadeur T.S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et les représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence portant sur « La situation en Libye », tenue le vendredi 21 mai 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant de la Libye.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe I

Exposé de M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Au cours des derniers mois, des faits nouveaux encourageants ont fait renaître l'espoir de réunification de la Libye et de ses institutions, de rétablissement de sa souveraineté, ainsi que de paix, de développement, de sécurité et de stabilité durables dans le pays et la région.

Une tâche cruciale qui revient aux autorités et aux institutions libyennes reste de garantir la tenue d'élections parlementaires et présidentielle le 24 décembre, comme prévu par la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et demandé dans la résolution 2570 (2021). Cette priorité est au cœur du mandat du Gouvernement d'unité nationale. La Chambre des députés est tenue de clarifier la base constitutionnelle des élections et d'adopter la loi électorale nécessaire. Ceci doit être fait d'ici le 1^{er} juillet au plus tard afin que la Haute Commission électorale nationale puisse disposer de suffisamment de temps pour préparer les élections.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a facilité les travaux du comité juridique du Forum de dialogue politique interlibyen, qui a élaboré une proposition concernant la base constitutionnelle des élections. Le Forum examinera cette proposition à sa session plénière, qui doit se tenir les 26 et 27 mai, en mettant l'accent sur le règlement des questions en suspens et la présentation du projet de base constitutionnelle à la Chambre des députés et au Haut Conseil d'État.

À la suite de notre réunion, le Président de la Chambre, dans sa déclaration en date du 4 mai, a confirmé la nécessité d'organiser les élections présidentielle et parlementaires dans les délais prévus. Il a noté que si le Forum de dialogue politique interlibyen est d'accord, cet accord devra être renvoyé devant la Chambre des députés pour être adopté et ajouté à la Déclaration constitutionnelle, et que si aucun accord n'est conclu, la résolution n° 5 adoptée par la Chambre des députés en 2014 sera appliquée pour organiser une élection présidentielle directe. Le Président a annoncé que le projet de loi sur l'organisation d'une élection présidentielle au suffrage universel direct est prêt à être présenté à la Chambre des députés.

La Haute Commission électorale nationale oeuvre sans relâche en faveur des élections du 24 décembre 2021. Les listes électorales ont été révisées dans l'attente de leur mise à jour prochaine, et la fabrication de 2,3 millions de cartes d'électeur pour les électeurs qui s'étaient inscrits lors des précédents processus électoraux a déjà commencé. Au niveau local, le Comité central des élections municipales prévoit d'organiser 70 élections municipales en attente cette année, notamment dans la région de l'est. Les efforts de la Haute Commission seront néanmoins futiles si la loi électorale n'est pas adoptée par la Chambre des députés d'ici la fin de juin au plus tard, aux fins de la tenue d'élections nationales crédibles.

Le cessez-le-feu continue de tenir. Hormis des affrontements occasionnels entre divers groupes armés, le renforcement de la confiance entre les deux parties se poursuit. Durant la période écoulée, des centaines de prisonniers et de détenus ont été libérés par les deux parties, avec des libérations presque hebdomadaires dans différentes parties du pays, en particulier durant le mois de ramadan.

Pourtant, les progrès sur des questions aussi importantes que la réouverture de la route côtière entre Syrte et Misrata et le début du retrait des mercenaires et combattants étrangers et des forces étrangères sont au point mort, ce qui a accentué les divisions en Libye.

Le récent rapport du Groupe d'experts sur la Libye (voir S/2021/229) a peint un sombre tableau du non-respect de l'embargo sur les armes. Dans ses résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021), le Conseil de sécurité a estimé nécessaire d'exhorter une fois de plus les parties libyennes et tous les États Membres à respecter et appuyer la pleine mise en œuvre de l'embargo sur les armes et de l'accord de cessez-le-feu, notamment via le retrait de toutes les forces et de tous les mercenaires étrangers de Libye sans plus attendre. Je salue à cet égard le rôle important joué par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, dénommée IRINI.

L'article 2 de l'accord de cessez-le-feu stipule le

« Retrait, de toutes les lignes de contact, des unités militaires et des groupes armés, qui réintègrent les camps [...], et retrait simultané de l'ensemble des mercenaires et des combattants étrangers du territoire libyen par voie aérienne, maritime et terrestre ».

En conséquence, le retrait d'un nombre limité de mercenaires et leur évacuation par voie aérienne de la Libye pourraient initier un processus de retrait réciproque, équilibré et séquencé des mercenaires et des combattants étrangers ainsi que des forces étrangères présentes dans le pays. Cette approche, déjà adoptée par la Commission militaire mixte 5+5, doit être complétée par un plan et un calendrier convenus avec les forces extérieures associées aux mercenaires et aux forces étrangères en Libye.

La résolution 2570 (2021) autorise la MANUL à déployer des observateurs pour appuyer le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens. Pour la première phase, le Secrétariat prévoit de déployer à Tripoli 10 observateurs avancés qui font partie de l'équipe d'observateurs de l'ONU.

L'utilisation, la présence et les activités continues de milliers de mercenaires, de combattants étrangers et de groupes armés constituent une grave menace non seulement pour la sécurité de la Libye, mais pour la région tout entière. Les événements préoccupants qui se sont récemment produits au Tchad illustrent une fois de plus l'interconnexion entre les conditions de sécurité en Libye et la sécurité et à la stabilité dans la région.

La grande mobilité des groupes armés et des terroristes ainsi que des migrants économiques et des réfugiés, souvent par des canaux exploités par des réseaux criminels organisés et d'autres acteurs locaux à travers des frontières non contrôlées, ne fait qu'accentuer le risque d'instabilité et d'insécurité en Libye et dans la région. Il est donc essentiel de garantir un départ ordonné des combattants, des mercenaires et des groupes armés étrangers, ainsi que leur désarmement, leur démobilisation et leur réintégration dans leurs pays d'origine.

Le retrait des combattants et des groupes armés étrangers originaires de la région doit s'accompagner d'efforts renforcés dans toute la Libye et dans la région afin d'éliminer les causes profondes de l'instabilité, notamment en promouvant des programmes de réconciliation, de consolidation de la paix et de développement inclusifs, l'accent étant mis sur l'autonomisation des jeunes et des femmes. Des mesures et des programmes coordonnés et complémentaires appuyés et financés par la communauté internationale, associés à une mobilisation nationale et internationale résolue contre les bandes criminelles qui se livrent à la traite d'êtres humains et au trafic de drogue et d'armes, doivent faire partie de la solution pour qu'elle soit durable, au même titre qu'une action coopérative permettant de renforcer le contrôle des zones frontalières, notamment la gestion et le contrôle intégrés des frontières. Il est tout aussi important de réexaminer l'approche adoptée par l'Union européenne (UE) en vue de régler la question des réfugiés et des migrants, en partenariat avec la Libye, l'ONU et l'Union africaine (UA).

L'accord de cessez-le-feu établit le cadre de désarmement, démobilisation et réintégration sous contrôle libyen. La Commission militaire mixte a été chargée de créer un sous-comité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin de commencer à identifier et répertorier les entités et groupes armés présents sur le territoire libyen, en vue de les démanteler et de réintégrer leur personnel dans la société ou dans les services publics. L'ONU s'engage à appuyer le début de la planification de la réforme du secteur de la sécurité et des DDR, conformément à une stratégie de DDR et de réforme du secteur de la sécurité prise en main et dirigée par le pays.

Le 5 avril, le Conseil de la présidence libyenne a annoncé la création d'une haute commission de réconciliation nationale. L'ONU et l'Union africaine travaillent actuellement pour faire en sorte que les autorités libyennes soient épaulées pour ce qui est de promouvoir une réconciliation fondée sur les droits humains et une justice transitionnelle, l'accent étant mis sur la réconciliation communautaire et locale et sur la participation effective des femmes, des jeunes et de toutes les composantes culturelles de la Libye.

Le fil conducteur de tous les problèmes en matière de droits de l'homme en Libye, c'est l'impunité, notamment pour les violations les plus graves du droit international. La découverte de plus d'une centaine de charniers après la reprise de Tarhouna par le Gouvernement d'unité nationale représente l'un des rappels les plus frappants des horreurs du conflit libyen. Garantir les droits des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation et faire en sorte que l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis soit à nouveau et pleinement respectée sont les seuls moyens de garantir la justice et une réconciliation fondée sur les droits dans le pays. Tant que la Libye ne se sera pas attaquée aux violations perpétrées par toutes les parties dans les cycles de conflit, tout effort visant à instaurer une paix durable sera voué à l'échec.

La situation des migrants et des réfugiés en Libye reste très préoccupante. Quelque 575 000 migrants originaires de plus de 41 pays se trouvent maintenant en Libye, dont plus des deux tiers proviennent des pays voisins. Plus de 500 migrants et réfugiés sont morts et, jusqu'à présent en 2021, quelque 9 135 migrants et réfugiés ont été reconduits en Libye par la garde côtière libyenne, contre 12 000 pour toute l'année 2020. La plupart des personnes ainsi reconduites sont détenues arbitrairement par le Service de la lutte contre l'immigration illégale dans des conditions déplorables, avec un accès restreint ou inexistant pour les agences humanitaires, ou sont transférées à des acteurs non étatiques, avec pour conséquence que des milliers de personnes sont portées disparues et sont introuvables dans le système de détention officiel. Le Gouvernement d'unité nationale doit rapidement mettre en place les garanties d'une procédure régulière afin de mettre fin à la détention arbitraire et de la prévenir, en établissant un système d'examen judiciaire dirigé par le Ministère de la justice, conformément à ses récents engagements en matière de lutte contre la détention arbitraire. À cet égard, nous nous félicitons de la réponse très positive apportée par les Ministres libyennes des affaires étrangères et de la justice, qui sont toutes deux des femmes.

L'appui actif du Gouvernement s'agissant d'aider l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à procéder aux évacuations humanitaires, aux retours volontaires et aux réinstallations des migrants et des réfugiés de Libye est nécessaire de toute urgence, compte tenu des annulations et des reports récents de ces départs par les autorités libyennes. Je me félicite de la reprise des efforts visant à régler les problèmes multidimensionnels de la migration et des réfugiés en Libye par l'intermédiaire du groupe de travail tripartite revitalisé réunissant l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au début du mois de mai, le nombre total de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) signalés en Libye était de 181 174. Le programme national de vaccination du Gouvernement d'unité nationale est en cours dans les municipalités du pays. À la mi-mai, 731 000 personnes participaient au programme et environ 100 000 personnes ont reçu leur première dose de vaccin. L'OMS et l'UNICEF continuent d'appuyer les efforts nationaux visant à lutter contre la pandémie, notamment avec l'arrivée en Libye, le 19 mai, du deuxième lot de 117 600 doses de vaccin par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19.

Il appartient aux autorités libyennes et aux institutions nationales de tirer parti des possibilités offertes par l'unité et la souveraineté naissantes récemment retrouvées pour poursuivre la transition politique vers un pays unifié, pleinement souverain, pacifique et stable, avec la participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes. Les progrès et les résultats importants enregistrés au cours des derniers mois doivent être consolidés. Les processus doivent se revigorer, et les autorités et institutions libyennes doivent s'acquitter pleinement de leurs responsabilités. Toutes les parties libyennes doivent coopérer et soutenir le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'unité nationale dans leurs efforts visant à étendre pleinement et à asseoir effectivement leur autorité alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités sur l'ensemble du territoire libyen.

Les efforts concertés et harmonisés de la communauté internationale en appui aux processus pris en main et dirigés par les Libyens restent essentiels. Nous devons continuer de collaborer avec les autorités et les institutions libyennes et de leur apporter un soutien concret dans leurs efforts pour parvenir à la réconciliation nationale et à la justice transitionnelle, à l'unification des institutions étatiques et à la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu, tout cela en vue de préparer le terrain pour les élections qui se tiendront le 24 décembre prochain. Les élections doivent être libres, régulières et sûres pour que leurs résultats soient acceptés. C'est important pour le peuple libyen et pour l'ensemble de la région.

Annexe II

Exposé de M. T. S. Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Je rendrai compte des faits nouveaux qui se sont produits depuis le début de mon mandat de Président, le 1^{er} janvier 2021, jusqu'à ce jour, étant donné que le rapport annuel du Comité pour 2020 (S/2020/1256) couvrait la période allant du dernier exposé de mon prédécesseur (S/2020/879, annexe II), le 2 septembre 2020, à la fin de l'année 2020. Au cours de cette période, les membres du Comité se sont réunis à deux reprises dans un cadre « informel », lors d'une visioconférence privée, et ont mené des activités supplémentaires selon la procédure d'approbation tacite.

Je voudrais tout d'abord rappeler la résolution 2571 (2021), adoptée par le Conseil de sécurité le 16 avril 2021 (voir S/2021/382), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 30 juillet 2022 les autorisations et mesures assorties de délais visant à prévenir l'exportation illicite de pétrole depuis la Libye, y compris du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés. L'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs n'étaient pas assortis de délais et continuent de s'appliquer. Le Conseil a également prorogé le mandat du Groupe d'experts sur la Libye jusqu'au 15 août 2022. Le 14 mai, le Secrétaire général a nommé les six membres du Groupe d'experts sur la Libye.

Le 5 mars, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (voir S/2021/229), présenté conformément à la résolution 2509 (2020). Le rapport étant accessible au public, je ne résumerai pas ses conclusions. Au cours de la visioconférence privée, les membres du Comité ont salué l'action menée par le Groupe d'experts. Ils se sont déclarés préoccupés par les violations signalées de l'embargo sur les armes et ont exhorté tous les États Membres de l'ONU à respecter cet embargo. Ils ont également exprimé leur inquiétude quant au fait que des forces étrangères et des mercenaires continuent d'être présents en Libye, malgré la signature, le 23 octobre 2020, de l'accord de cessez-le-feu, et ont demandé leur retrait immédiat. Ils ont en outre souligné les informations communiquées par le Groupe, faisant état de violations du droit international humanitaire et d'atteintes aux droits de l'homme en Libye, notamment les événements de Tarhouna et de Mezda, et le terrible sort des migrants en général. Les membres du Comité ont convenu de mesures de suivi concernant les neuf recommandations adressées au Comité.

Avant la publication du rapport final du Groupe, une partie de son contenu a été divulgué aux médias, et des fausses informations ont été diffusées. Les membres du Comité ont exprimé leur préoccupation et leur consternation à cet égard.

En ce qui concerne les mesures de suivi convenues, le Comité a envoyé à la Libye des lettres portant sur des questions relatives aux migrants, aux demandeurs d'asile et aux détenus, notamment les meurtres à Mezda, et sur certains aspects du gel des avoirs en relation avec la Libyan Investment Authority. Au niveau technico-opérationnel, les membres du Comité ont discuté de deux autres aspects du gel des avoirs mis en évidence par le Groupe d'experts, mais ont convenu de ne pas y donner suite. Le Comité a également mis à jour certains éléments d'identification sur sa Liste des sanctions.

Le 10 mai, le Comité et les participants invités ont entendu un exposé du Groupe d'experts. Dix-huit États Membres, dont la Libye, ainsi que trois organisations régionales, ont participé à cette visioconférence privée. La réunion avait pour

objectif de continuer à renforcer le dialogue sur l'application effective des mesures de sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'égard de la Libye. La République arabe syrienne, qui a participé à la réunion, a également transmis au Comité une note verbale datée du 9 mai 2021.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a reçu des lettres de l'Égypte et de la Grèce portant sur différents aspects de cette mesure. Il a approuvé une demande de dérogation présentée par Malte au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a reçu cinq rapports d'inspection sur cinq navires et trois rapports sur la tentative d'inspection de trois navires de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à deux notifications de dérogation soumises par la Suisse et le Royaume-Uni au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). En ce qui concerne trois autres notifications soumises par la Belgique, Bahreïn et le Canada en vertu des paragraphes 19 a) ou 21 de la résolution 1970 (2011), le Comité a déterminé qu'aucune ne répondait au champ d'application des dispositions énoncées dans le paragraphe invoqué. Le Comité a également reçu du Liechtenstein une lettre faisant suite à une notification précédemment soumise au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a reçu deux lettres de la Libyan Investment Authority portant sur divers aspects du gel des avoirs. Enfin, pendant la période à l'examen, le Comité a reçu deux rapports de mise en œuvre, respectivement de l'Inde et du Mexique.

Pour finir, je voudrais réitérer l'engagement du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Annexe III**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial, M. Kubiš, et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde.

Depuis le début de l'année, le cessez-le-feu en Libye a été généralement maintenu et le processus politique a continué à progresser. Toutes les parties en Libye et la communauté internationale doivent chérir les fruits de la paix, saisir l'occasion qui se présente et continuer d'intensifier leurs efforts pour parvenir à une stabilité à long terme en Libye. Je souhaiterais faire les observations suivantes.

Premièrement, le cessez-le-feu doit être maintenu, et la paix et la stabilité doivent être préservées. Le maintien du cessez-le-feu est la condition préalable fondamentale pour faire avancer la transition politique et unifier les institutions étatiques. Dans le cadre du mécanisme de la Commission militaire conjointe 5+5, toutes les parties en Libye doivent continuer à mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu, promouvoir activement la réforme du secteur de la sécurité et mettre en place des forces militaires et de police conjointes. La communauté internationale doit créer des conditions favorables à cette fin.

L'ONU doit déployer dès que possible l'équipe de surveillance du cessez-le-feu de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), conformément aux exigences de la résolution 2570 (2021) et sur la base du principe d'appropriation et de direction nationales. Le retrait des combattants et des mercenaires étrangers de Libye doit être effectué rapidement et de manière organisée et ordonnée afin de ne pas compromettre davantage la stabilité régionale.

Deuxièmement, nous devons maintenir cette dynamique positive et promouvoir la transition politique. Les parties libyennes ont récemment formé le Gouvernement d'unité nationale, mené à terme le transfert du pouvoir, entamé un processus de réconciliation nationale et tenu des élections municipales, obtenant ainsi des résultats encourageants.

L'étape suivante consiste à s'employer faire en sorte que les élections générales de la fin de l'année se déroulent à la date prévue et sans heurts. Nous recommandons à toutes les parties en Libye de donner la priorité aux intérêts du pays et de son peuple, de renforcer l'unité et la coopération et de régler les différends qui peuvent naître au cours de la préparation des élections au moyen du dialogue et de la concertation. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, la MANUL doit renforcer ses échanges et sa coordination avec le Gouvernement libyen et lui apporter une aide constructive.

Troisièmement, nous devons accélérer la reconstruction d'après-guerre et consolider les acquis de la paix. La Chine apprécie les efforts déployés par le Gouvernement libyen pour établir un budget public, unifier les institutions de la Banque centrale et améliorer la gestion économique. Elle engage le Gouvernement libyen à continuer à stabiliser la production de pétrole, à promouvoir les réformes économiques, à améliorer les services publics et à reprendre le développement économique dès que possible. La communauté internationale doit accroître son aide à la Libye et approfondir la coopération en matière d'investissement, notamment dans les domaines du commerce et de la construction d'infrastructures.

Quatrièmement, nous devons tenir compte de la situation actuelle et servir l'objectif général. La Chine a toujours estimé que les sanctions n'étaient qu'un moyen, et non une fin en soi. Dans les circonstances actuelles, l'embargo sur les armes imposé à la Libye doit être appliqué strictement. La Libye est préoccupée par la perte des avoirs gelés, et le Comité des sanctions doit accélérer l'examen des moyens appropriés pour répondre à ses préoccupations légitimes. Le rapport annuel du Groupe d'experts sur la Libye du Comité des sanctions (voir S/2021/1256) a fuité avant sa publication officielle, ce qui a donné lieu à des spéculations. Il est à espérer que d'autres mesures seront prises pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise.

La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer davantage à l'instauration d'une paix, d'une prospérité et d'un développement durables en Libye.

Annexe IV

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial, Ján Kubiš, de son exposé. Je tiens à exprimer le soutien total de l'Estonie à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

La poursuite du processus politique en Libye est encourageante et permet d'espérer qu'une paix durable dans une Libye unifiée est possible. Il est à présent essentiel de maintenir ce rythme en vue des élections qui auront lieu le 24 décembre. La feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et la résolution 2570 (2021) récemment adoptée par le Conseil de sécurité offrent le cadre nécessaire à cet effet.

La mobilisation réelle et constructive de toutes les parties libyennes revêt une importance capitale pour garantir qu'un processus électoral crédible et transparent se déroule dans les délais prévus. Il est extrêmement important de prendre en compte la voix des femmes et des jeunes à toutes les étapes et à tous les niveaux du processus. En outre, la création d'un espace sûr permettant aux femmes et aux jeunes d'exprimer leurs vues sans crainte de représailles est la seule voie viable vers une paix durable.

En ce qui concerne le volet militaire, l'engagement de la Commission militaire conjointe 5+5 envers l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre est encourageant. Il est extrêmement important de mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu. Nous nous félicitons des récents échanges de prisonniers, car ils constituent d'importantes mesures de confiance. L'ouverture de la route côtière, un élément majeur de l'accord de cessez-le-feu, renforcerait la confiance entre les parties et contribuerait à l'unification de la Libye.

Le retrait de tous les combattants et mercenaires étrangers est un autre élément essentiel de l'accord de cessez-le-feu en Libye. Les Libyens ont exprimé très clairement leur volonté, et il est du devoir de la communauté internationale de faire preuve de respect en mettant fin à toute ingérence étrangère. Nous appelons de nouveau toutes les parties en présence à mettre immédiatement fin aux violations flagrantes du régime de sanctions libyen et à retirer de Libye tous les combattants et mercenaires étrangers. Tous les actes qui violent l'embargo sur les armes en Libye doivent cesser immédiatement.

L'Estonie salue les efforts déployés par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) pour soutenir la mise en œuvre de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité. L'opération IRINI agit dans le strict cadre des autorisations accordées par le Conseil de sécurité, mène des activités impartiales et apporte une contribution importante à la mise en œuvre du régime de sanctions. Il est donc important de reconduire les autorisations du Conseil de sécurité visées dans la résolution 2526 (2020).

Dans sa résolution 2570 (2021), le Conseil de sécurité a donné un mandat clair et souple aux fins de la mise en place d'un mécanisme crédible, réaliste et efficace de surveillance du cessez-le-feu, agissant sous les auspices de l'ONU. Nous appelons à présent à la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour permettre le déploiement, dans les meilleurs délais, du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, ainsi que de sa composante Appui international.

Des mesures concrètes doivent être prises pour renforcer la confiance entre les parties libyennes et au sein de la société libyenne. Il s'agit notamment d'enquêter minutieusement sur toutes les allégations de violations des droits humains, de massacres, d'actes de torture et de disparitions forcées, et de veiller à ce que justice soit rendue aux victimes. Il est essentiel de prendre des mesures concrètes pour lutter

contre l'impunité en garantissant la reddition de comptes et en se concentrant sur la réconciliation pour reconstruire la société.

L'Estonie demeure préoccupée par la situation humanitaire sur le terrain. La situation extrêmement difficile et la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, auxquelles les migrants et les demandeurs d'asile sont exposés en permanence sont très préoccupantes. Nous appelons les autorités à prendre des mesures claires pour atténuer les souffrances des civils.

Enfin, il importe de noter que le processus politique conduit sous l'égide de l'ONU et du processus de Berlin reste le seul cadre international acceptable pour aider les Libyens dans leurs efforts pour parvenir à une paix durable.

Annexe V**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie l'Envoyé spécial, Ján Kubiš, ainsi que la présidence indienne du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour leurs exposés. Je tiens également à saluer la présence parmi nous du Représentant permanent de la Libye.

La Libye a connu ces derniers mois des progrès encourageants sur le plan politique, mais la situation reste fragile et il est urgent que tout soit fait pour que la transition politique aboutisse.

Toutes les conditions nécessaires à la bonne tenue des élections le 24 décembre doivent en particulier être réunies. Elles ont été clairement établies par le Conseil de sécurité dans la résolution 2570 (2021), adoptée à l'unanimité et saluée par les acteurs libyens. Cette résolution doit désormais être pleinement mise en œuvre. Un cadre légal doit être élaboré pour les élections. Un budget unifié doit être adopté. Il faut permettre la participation significative des femmes et des jeunes au processus électoral. La stabilité et la souveraineté du pays, ainsi que la sécurité des Libyens doivent être assurées. Pour cela, l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre dernier doit être pleinement appliqué, et l'embargo sur les armes respecté.

Nous le savons, les forces et mercenaires étrangers doivent se retirer du territoire libyen, comme prévu par l'accord de cessez-le-feu endossé par les Libyens dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5, et conformément à la résolution 2570 (2021). La France est prête à travailler avec les Libyens et avec l'ensemble des États Membres concernés à offrir une séquence diplomatique pour permettre ce retrait et sa vérification, tout en garantissant qu'il ne déstabilise pas les pays voisins de la Libye dont une partie des mercenaires sont très souvent originaires.

Nous appelons à la mise en œuvre de toutes les mesures de confiance prévues par l'accord de cessez-le-feu, en particulier la réouverture urgente de la route côtière entre Syrte et Misrata.

Nous demandons également à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) de tout mettre en œuvre sans délai pour permettre la mise en place du mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu conformément à la résolution 2570 (2021), avec un nombre crédible d'observateurs internationaux. L'Union européenne est tout à fait prête à répondre aux demandes des parties libyennes et de la MANUL pour contribuer à ce mécanisme.

Nous rappelons également le rôle essentiel joué par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, dans la mise en œuvre de l'embargo sur les armes qui a été décidé par le Conseil de sécurité. Cette opération est le seul dispositif dédié à la mise en œuvre de cet embargo, dont le panel d'experts a amplement documenté les violations au profit des deux parties. Elle est donc indispensable. Elle met en œuvre son mandat avec neutralité et impartialité, et doit pouvoir continuer à le faire. C'est pourquoi la France et l'Estonie proposeront prochainement un projet de résolution qui renouvellera le mécanisme d'inspections en haute mer créé par la résolution 2292 (2016). Nous comptons sur le soutien unanime du Conseil.

La crise en Libye sera résolue à long terme si des réponses sont apportées à plusieurs enjeux structurels essentiels.

La mort du Président Idriss Deby nous rappelle les risques sécuritaires qui sont posés par les groupes armés étrangers se trouvant en Libye, notamment pour l'ensemble des pays voisins et tout particulièrement le Sahel. S'agissant des groupes armés et milices libyennes, il est nécessaire que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration s'engage sans tarder en Libye, en parallèle de la reconstruction d'institutions de sécurité unifiées. L'objectif est clair : la Libye ne peut retrouver sa souveraineté sans démanteler dès que possible les groupes miliciens.

L'unification des forces armées et de sécurité, mais également des institutions économiques et financières libyennes est essentielle. Cela doit aussi garantir une répartition juste et équitable des ressources de la Libye au profit de l'ensemble de la population libyenne.

Les violations graves des droits de l'homme en Libye sont inacceptables et nous devons notamment mettre fin à la traite des migrants, comme cela a été souligné par de nombreuses interventions aujourd'hui. Nous appelons donc nos partenaires du Conseil de sécurité à lever leurs réserves sur les individus qui sont proposés pour une mise sous sanctions au comité. Il est également important que la MANUL assure tout particulièrement la protection des enfants dans le conflit libyen. Enfin, pour lutter contre l'impunité des auteurs de crimes internationaux, nous rappelons l'obligation faite par la résolution 1970 (2011) aux autorités libyennes et aux parties intéressées de coopérer avec la Cour pénale internationale.

La France restera engagée et mobilisée, avec ses partenaires européens, pour mettre fin à la crise libyenne afin de bâtir un avenir de paix en Libye. La réunion du Conseil au mois de juillet, sous la présidence française du Conseil de sécurité, permettra de faire un point d'étape concret à six mois exactement des élections.

Annexe VI

Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Ján Kubiš de son exposé au Conseil de sécurité. Je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye.

Nous sommes heureux de constater que, plus d'une décennie après le début du conflit en Libye, il y a maintenant des raisons de faire preuve d'un optimisme prudent. Le Gouvernement d'unité nationale, chargé d'organiser les élections du 24 décembre, progresse avec détermination et l'accord de cessez-le-feu est largement respecté. Cependant, comme nous l'a dit l'Envoyé spécial, malgré les progrès accomplis, il reste des motifs d'inquiétude et la possibilité que des fauteurs de troubles entravent le processus politique. Il incombe à la communauté internationale, et au Conseil en particulier, d'apporter son appui à la Libye alors qu'elle s'engage sur la voie de la paix et de la stabilité. À cet égard, je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Le processus de paix doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans imposition ni ingérence extérieure.

Deuxièmement, il est impératif que les élections se déroulent sans heurts le 24 décembre, de manière libre et régulière. Pour cela, le Gouvernement d'unité nationale doit apporter l'appui administratif nécessaire, notamment en prévoyant un budget adéquat, et la Chambre des députés doit préciser les bases constitutionnelles et le fondement juridique des élections, puis promulguer la législation nécessaire d'ici au 1^{er} juillet.

Troisièmement, une paix durable passe nécessairement par un processus de réconciliation nationale inclusif et global. Nous espérons que toutes les parties concernées s'engageront sincèrement dans cette voie. Par ailleurs, nous invitons instamment la communauté internationale à appuyer ce processus.

Quatrièmement, il est préoccupant que les dispositions de l'accord de cessez-le-feu continuent d'être violées, notamment celles relatives au retrait des combattants étrangers et des mercenaires. La présence continue de combattants étrangers constitue une menace grave non seulement pour la Libye, mais aussi pour ses voisins et la région dans son ensemble. Il est impératif que la route côtière soit ouverte au plus tôt, car il s'agit d'un élément important de l'accord de cessez-le-feu. Au-delà de l'intégration des territoires libyens, ce sera également un symbole visible de l'attachement de la communauté mondiale à l'accord de cessez-le-feu et au processus de paix. Nous nous félicitons du déploiement avancé de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2570 (2021).

Cinquièmement, il importe de planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et des acteurs armés non étatiques. Nous nous félicitons du fait que la MANUL soit prête à apporter son aide à la Libye dans ce domaine.

Sixièmement, nous devons veiller à ce que la Libye ne soit pas un terrain propice permettant aux forces et organisations terroristes de se développer, car cela pourrait avoir des répercussions en cascade sur toute la région. La communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

L'Inde entretient depuis longtemps des relations bilatérales étroites et mutuellement bénéfiques avec la Libye, qui ont été consolidées par d'étroites relations d'affaires et d'autres liens. L'Inde reste déterminée à soutenir les efforts de la Libye et du peuple libyen visant à instaurer une paix durable dans le pays. À cette fin, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le Gouvernement d'unité nationale pour fournir une assistance en matière de renforcement des capacités et de formation dans des domaines sélectionnés d'un commun accord.

Annexe VII

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie Ján Kubiš de son exposé et de l'assurance avec laquelle il dirige la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à un moment aussi important pour la Libye. Je tiens à remercier l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé, ainsi qu'à saluer la participation de l'Ambassadeur Elsonni et à le remercier pour la qualité de son exposé de ce matin.

Nous nous félicitons des progrès considérables accomplis en Libye sur le plan politique au cours des derniers mois. Pour nous, cela atteste des efforts déployés dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen ainsi que de la volonté et du souhait politiques des Libyens de construire un meilleur avenir. Il importe de maintenir la dynamique sur le plan politique et de la sécurité. Nous tenons également à féliciter l'Allemagne pour sa supervision du processus de Berlin, qui joue un rôle essentiel dans la mobilisation du plus grand soutien international possible pour la Libye, et nous attendons avec impatience la réunion prévue le mois prochain.

Sur le plan politique, comme nous l'avons entendu ce matin, il est évident qu'il reste beaucoup à faire pour garantir au peuple libyen l'avenir unifié et pacifique qu'il mérite. Les élections prévues le 24 décembre marqueront un tournant pour la Libye et doivent se dérouler comme prévu. Il est donc important que la Chambre des députés clarifie et promulgue, au plus tard le 1^{er} juillet, le fondement constitutionnel et le cadre juridique et budgétaire des élections, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2570 (2021) adoptée le mois dernier. Cela contribuera à la tenue d'élections pacifiques, transparentes et inclusives, qui permettront au peuple libyen de décider de son avenir. Il est essentiel que le Gouvernement d'unité nationale assure la sécurité des personnalités politiques, des candidats et des électeurs. La tenue des élections municipales, malgré les difficultés politiques ou celles liées à la sécurité et à la pandémie, est une réalisation importante et encourageante.

Il est également d'une importance capitale que les femmes participent pleinement aux élections de décembre et, plus largement, au processus politique. Je tiens à saluer le rôle clef que joue le groupe des femmes au sein du Forum de dialogue politique interlibyen, ainsi que l'engagement pris par la nouvelle autorité exécutive intérimaire de désigner au moins 30% de femmes à des postes de décision. Nous allons veiller à ce que cet engagement soit respecté. L'Irlande reprend à son compte l'appel du Secrétaire général au Gouvernement d'unité nationale pour qu'il honore cet engagement important.

Sur le plan de la sécurité, l'Irlande exhorte la MANUL à jouer un rôle plus actif dans le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, en étroite coordination avec la Commission militaire conjointe 5+5. S'il est vrai que ce processus doit être naturellement dirigé et contrôlé par les Libyens, la MANUL et la communauté internationale doivent leur apporter leur appui dans le cadre de la mise en œuvre du cessez-le-feu. Nous espérons que les observateurs de la MANUL seront déployés dans les plus brefs délais. Nous soulignons également la nécessité de veiller à ce que les questions de genre soient pleinement prises en compte.

L'Irlande demeure vivement préoccupée par le fait que des combattants étrangers et des mercenaires continuent d'être présents en Libye. Nous félicitons les pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Niger, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines, d'avoir mis en évidence les implications de cette situation pour les pays voisins. Nous demandons une fois de plus que toutes les dispositions du cessez-le-feu soient appliquées. Des progrès

encourageants ont été enregistrés concernant le nettoyage des restes explosifs de guerre sur la route côtière. Cependant, il est regrettable que la route continue d'être fermée. La Libye et les pays voisins auront également besoin d'aide en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. La prise en compte des questions de genre sera aussi importante dans ce domaine.

L'Irlande est très préoccupée par les informations qui continuent de faire état de violations de l'embargo sur les armes, malgré les nombreux appels lancés par le Conseil de sécurité, dont tout récemment dans la résolution 2570 (2021). Nous saluons le rôle important que joue la force navale déployée dans le cadre de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, qui veille au respect de l'embargo en haute mer de façon objective. Nous attendons avec intérêt le renouvellement du mandat de cette opération le mois prochain.

L'Irlande partage les préoccupations du Secrétaire général concernant la poursuite de la détention arbitraire de migrants et de réfugiés, y compris des femmes et des enfants. Il faut mettre fin à cette pratique. Des mesures doivent également être prises pour protéger les détenus des horreurs de la violence sexuelle, pour aider les victimes et les rescapés, et pour faire en sorte que toutes les allégations de violence sexuelle fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites efficaces.

L'application du principe de responsabilité doit être une étape importante du processus de paix en Libye et est impérative pour les violations des droits de l'homme, notamment les massacres commis à Tarhouna. Il est inacceptable que les auteurs de crimes internationaux graves puissent agir en toute impunité. Pourtant, l'annonce récente selon laquelle deux fugitifs recherchés par la Cour pénale internationale sont décédés avant d'être jugés par la Cour met en évidence le non-respect du principe de responsabilité. La paix exige la justice, et la justice est rendue en coopérant avec la Cour et en lui fournissant un appui.

En conclusion, je me félicite de la création de la Haute-Commission de réconciliation nationale, chargée de jeter les bases d'un processus de réconciliation nationale. C'est un plaisir pour l'Irlande de partager son expérience en matière de réconciliation, un processus qui est toujours en cours sur notre petite île. Je me fais l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un processus inclusif fondé sur la justice et les droits de l'homme, qui est essentiel pour appuyer la paix, la stabilité et la cohésion sociale à long terme en Libye.

Annexe VIII

Déclaration de M. Michael Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Ján Kubiš, de son exposé, ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Tirumurti. Nous voudrions également saluer la participation de notre collègue, l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, et le remercions de sa contribution.

La Libye est sur le point de faire un grand pas en avant dans son long et laborieux processus de paix. Nous saluons les progrès remarquables qui ont été accomplis, uniquement grâce à la résilience et à la détermination de son peuple. Nous saluons également les efforts de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et le rôle essentiel que jouent les États voisins, les organisations régionales et les autres partenaires.

L'adoption récente des résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021) du Conseil de sécurité a marqué l'expression ferme et nécessaire de sa volonté. Nous devons maintenant les mettre en œuvre alors que nous aidons le peuple libyen à avancer résolument vers la réalisation de l'objectif souhaité – une Libye pacifique, sûre et stable libérée de toute ingérence étrangère inutile.

Le Kenya prend note du rapport du Secrétaire général sur la MANUL (S/2021/451) et convient qu'il est nécessaire de protéger les acquis politiques pour que les élections puissent se tenir le 24 décembre.

Pour donner une nouvelle impulsion au processus en cours, le Kenya souligne la nécessité que toutes les parties et tous les États Membres respectent pleinement l'accord de cessez-le-feu, qui prévoit notamment le départ immédiat des combattants et des mercenaires étrangers, et respectent l'embargo sur les armes. Le Secrétariat doit, en particulier, établir une liste des critères à remplir pour déployer l'appui à la surveillance du cessez-le-feu envisagé par la résolution 2570 (2021).

Le Kenya appelle également au déploiement d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) en Libye, qui doit s'effectuer en même temps que les réformes du secteur de la sécurité. Nous sommes disposés à partager nos expériences à cet égard, sur la base de la mise en œuvre de notre stratégie de lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Toutefois, nous devons être conscients du fait que le conflit cyclique dans la région pourrait être exacerbé si le programme de DDR envisagé n'était pas accompagné de programmes similaires dans les États voisins. Il importe donc que la MANUL, dans le contexte de l'appui qu'elle fournit à la Libye sur cette question, travaille en coordination et en consultation étroites avec les États voisins, les organisations régionales et les autres partenaires intéressés.

Le Kenya encourage le Gouvernement d'unité nationale à continuer d'œuvrer à la réunification des institutions nationales afin de tenir ses engagements à l'égard de la population.

Nous encourageons également à continuer d'investir dans la réconciliation nationale. À cet égard, nous saluons la création de la Haute-Commission de réconciliation nationale et l'engagement de l'Union africaine à appuyer ce processus.

L'interception continue en mer, le traitement injuste et le retour dans des ports libyens de migrants, en violation de leurs droits fondamentaux, sont une source de préoccupation pour le Kenya. Sachant que la Libye n'est pas un point de retour sûr, nous appelons toutes les parties concernées à mettre fin à cette pratique. En

attendant, la situation catastrophique persistante des réfugiés en Libye doit mobiliser une attention urgente.

Les sanctions doivent contribuer à faire avancer le processus de paix. Il est important que les avoirs gelés soient bien gardés pour servir les intérêts futurs du peuple libyen et qu'ils soient dûment examinés, conformément à la résolution 2571 (2021).

Nous appuyons la mise en œuvre de l'embargo sur les armes par le renouvellement des autorisations accordées en vertu de la résolution 2292 (2016). Nous demandons instamment à ce que le Gouvernement d'unité nationale soit étroitement consulté au sujet de leur mise en œuvre.

Enfin, le Kenya appelle tous les États Membres et les organisations régionales à continuer d'appuyer un processus de paix véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens qui défende la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Libye.

Annexe IX**Déclaration de M^{me} Alicia Buenrostro Massieu, Représentante permanente adjointe du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je remercie le Représentant spécial, M. Kubiš, et l'Ambassadeur Tirumurti, de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs présentations. Je souhaite également la bienvenue au Conseil au Représentant permanent de la Libye.

Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu en octobre dernier, le peuple libyen a surmonté de multiples obstacles pour avancer vers la réunification du pays et la réconciliation nationale. En dépit de tous les problèmes non réglés, en particulier dans le domaine de la sécurité, le Gouvernement de transition dirigé par le Premier Ministre, Abdul Hamid Mohammed Dbeibah, a avancé dans la réorganisation de l'État, et l'économie libyenne devrait se relever sensiblement cette année.

À cet égard, le Mexique salue les progrès réalisés dans le cadre du processus politique, qui ont mené à la formation du Gouvernement d'unité nationale, à l'unification progressive des institutions nationales et à l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu. Ces résultats positifs sont le fruit du comportement responsable des acteurs politiques libyens et de l'excellent travail accompli par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour structurer le dialogue.

Nous sommes certains que cette attitude constructive persistera et que les divers acteurs politiques libyens parviendront aux accords nécessaires pour faciliter la transition démocratique, grâce à l'organisation d'élections nationales le 24 décembre. À cet égard, nous appelons à examiner et adopter les bases constitutionnelles proposées par le comité juridique du Forum de dialogue politique interlibyen d'ici le 1^{er} juillet.

Le Mexique se félicite que l'actuel projet de base constitutionnelle envisage des mesures pour garantir la représentation des femmes au sein de l'appareil législatif et prévoit la participation des jeunes, des réfugiés et des personnes déplacées et la représentation de la diversité culturelle du pays. Nous espérons que la réunion virtuelle qui se tiendra la semaine prochaine sous les auspices de la MANUL permettra d'avancer vers l'adoption de ce projet.

Il est par ailleurs indispensable que la Chambre des députés parvienne à un accord politique afin d'adopter le budget unifié. Cela permettra de doter l'État des ressources nécessaires pour organiser les prochaines élections et réactiver les services de base.

En dépit des avancées considérables que nous observons dans le cadre du processus politique, la situation humanitaire reste grave, en particulier en ce qui concerne les migrants. Les naufrages qui ont eu lieu au cours des dernières semaines ont causé la mort de centaines de personnes qui avaient embarqué en Libye pour se rendre en Europe. Le Mexique déplore ces tragédies et appelle les autorités des pays d'origine et de destination des migrants à travailler en coordination avec le Gouvernement libyen et les organisations internationales et régionales afin de prendre en charge et de protéger les migrants.

Nous appelons de nouveau les autorités libyennes, fortes des conseils de la MANUL et de l'appui de l'Union africaine, à prendre les mesures nécessaires pour soumettre au contrôle de l'État les armes accumulées durant les années de conflit.

En parallèle, le Conseil doit insister pour que l'embargo sur les armes soit respecté scrupuleusement et sanctionner quiconque le viole.

Le retrait organisé des combattants étrangers est également indispensable pour consolider les progrès accomplis à ce jour et éloigner la perspective d'une reprise des hostilités.

Le risque que les armes et les combattants présents en Libye se mobilisent contre d'autres pays de la région est élevé, et les victoires obtenues en avril au Tchad, comme nous l'avons entendu, nous montrent la magnitude de la menace. C'est pourquoi la communauté internationale doit aider l'État libyen et ses voisins à renforcer le contrôle de la frontière méridionale.

Le Mexique a demandé le déploiement de conseillers pour la protection des femmes et des enfants dans le cadre du renforcement des capacités de la MANUL afin de répondre aux besoins de ces deux groupes particulièrement touchés par le conflit. Cet appel ayant été réitéré dans la résolution 2570 (2021), adoptée avec l'appui unanime des membres du Conseil le mois dernier, nous espérons que ce déploiement s'effectuera dans les plus brefs délais.

Pour terminer, nous espérons que l'examen stratégique de la MANUL sera l'occasion de réfléchir, entre autres choses, à la manière dont a été incorporée la perspective de genre dans le mandat de cette mission.

Mon pays, le Mexique, réitère son attachement à une paix durable, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye.

Annexe X**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais, à l'entame de mon propos, adresser mes remerciements à M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, et à l'Ambassadeur T. S. Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour leurs exposés édifiants et pour leur engagement soutenu en faveur de la stabilisation de la situation en Libye.

Les informations qu'ils viennent de nous fournir nous permettent de prendre la mesure de la situation en Libye en termes de progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route de novembre 2020 et de défis qui restent à être surmontés dans les processus politique et de réconciliation nationale.

À six mois des échéances électorales de décembre 2021, la Libye se trouve à un tournant déterminant pour réussir le pari de la réconciliation entre ses filles et ses fils, panser les plaies et jeter les bases d'un avenir démocratique, paisible et prospère, après plus d'une décennie de chaos et de divisions. C'est pourquoi les résistances et les lenteurs observées dans la mise en œuvre de certains prescrits du Forum de dialogue politique interlibyen rappellent la nécessité, pour les acteurs politiques libyens, de faire preuve d'un sursaut patriotique renouvelé, pour transcender les derniers obstacles au bon aboutissement du processus transitionnel en cours.

Au vu de ce qui précède, je voudrais faire les remarques suivantes.

Sur le plan sécuritaire, après 10 ans d'une guerre fratricide, la Libye fait des progrès vers une paix durable grâce aux efforts de réconciliation portés par les Libyens eux-mêmes et à l'accompagnement positif des pays voisins et de la communauté internationale.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, à travers la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), y a été prépondérant. Toutefois, nous craignons que les armes qui se taisent en Libye ne résonnent de façon plus assourdissante au Sahel qui, il faut le dire, subit sa deuxième vague d'impacts de la situation en Libye. La récente situation survenue au Tchad en est une parfaite illustration.

À cet effet, nous rappelons l'ultime nécessité de mettre en place un plan ordonné de retrait des combattants étrangers et des mercenaires de la Libye avec un mécanisme d'accompagnement des pays du Sahel, en termes de réformes du secteur de sécurité, mais surtout, de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Face au péril de dissémination des armes sophistiquées et des combattants bien entraînés et aguerris à travers les frontières poreuses des pays sahéliens voisins de la Libye, le premier défi à relever s'avère donc être la sécurisation et la surveillance de ces frontières.

En effet, depuis 2018, le Tchad, le Niger, la Libye et le Soudan essaient de coordonner la sécurité à leurs frontières contre la menace venant du sud de la Libye. Ainsi, nous appelons le Conseil de sécurité à se pencher davantage sur cette question, avec l'attention requise, en vue de conjurer les éventuelles menaces à l'intégrité des pays sahéliens voisins.

En outre, à l'instar de la réunion ministérielle tenue le 18 mai dernier par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ma délégation soutient

l'importance du respect des clauses du cessez-le-feu et de la cessation des violations de l'embargo sur les armes.

Aussi, et comme il ressort des conclusions de la neuf cent soixante et unième réunion du Conseil de paix et de sécurité, nous encourageons une bonne coopération entre l'ONU et l'Union africaine, dans le cadre de la prise de mesures pouvant soutenir le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye.

Sur le plan politique, nous saluons le rôle clef joué par le Forum de dialogue politique interlibyen. Cette dynamique doit être maintenue afin de permettre la tenue d'élections nationales le 24 décembre 2021, conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et comme demandé par la résolution 2570 (2021). Nous saluons la MANUL pour ses efforts de facilitation et d'appui à la finalisation des projets de documents constitutionnels et électoraux et fondons l'espoir que le Forum de dialogue politique interlibyen va se pencher sur la question lors de sa réunion virtuelle prévue les 26 et 27 mai, pour permettre leur adoption, conformément à l'échéance de juillet 2021, fixée par la feuille de route.

Ma délégation salue également les efforts des cofacilitateurs du groupe de travail de la Conférence de Berlin sur la Libye du Comité international de suivi de la situation en Libye pour les appuis et les conseils avisés qu'ils prodiguent aux acteurs de la transition en vue de faire avancer le processus de transition.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la tenue d'élections municipales malgré les défis politiques, sécuritaires et ceux liés à la pandémie, ce qui démontre l'attachement des Libyens aux valeurs démocratiques et de paix.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer les inquiétudes de mon pays quant à la situation des migrants et réfugiés, estimés à 571 000 en Libye, et souligner la nécessité de revoir la politique de débarquement, en terre libyenne, des migrants et des réfugiés interceptés en mer. Les mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent des femmes et des enfants dans les centres de détention arbitraire doivent nous interpeller à plus d'un titre. C'est pourquoi le Niger entend proposer que le Conseil discute de cette problématique en temps opportun.

Pour leur part, les pays voisins de la Libye, de concert avec l'Union africaine, devraient sans plus tarder jeter les bases pour la tenue du Forum de réconciliation nationale, dont l'importance n'est plus à démontrer dans le processus de sortie de crise en Libye.

Annexe XI**Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš des efforts constants que lui et son équipe déploient pour appuyer les processus politique, économique et de sécurité en cours en Libye. Nous constatons avec satisfaction que des progrès continuent d'être réalisés sur le volet politique, en particulier dans le cadre de la feuille de route en vue des élections de décembre.

Nous nous félicitons des mesures que continuent de prendre le Gouvernement d'unité nationale et la Chambre des députés pour maintenir cette dynamique positive. Nous encourageons les autorités à continuer de concentrer leurs efforts sur les préparatifs et à approuver et adopter le cadre constitutionnel et juridique en vue des élections, ainsi que d'autres lois nécessaires. À cet égard, l'adoption d'un budget sera une prochaine étape essentielle. Nous exhortons le gouvernement intérimaire à donner la priorité aux mesures importantes pour la vie quotidienne du peuple libyen, telles que le rétablissement des services de base que sont l'eau, l'électricité et les soins de santé.

Nous saluons également le rôle joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et l'Envoyé spécial Kubiš, qui ont facilité l'élaboration finale d'un projet de constitution avant la prochaine séance plénière du Forum de dialogue politique interlibyen. La Norvège appuie pleinement le peuple libyen dans sa quête de paix et de réconciliation au moyen d'un processus politique sans exclusive, et nous continuons d'appeler à la participation pleine, véritable et sur un pied d'égalité des femmes à tous les niveaux, ainsi qu'à la prise en compte effective des voix des jeunes et des groupes de la société civile dans toute leur diversité.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la création d'une haute commission de réconciliation nationale et de la collaboration de l'Envoyé spécial avec l'Union africaine sur cette question. Engager des enquêtes et des poursuites pour les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, ainsi que promouvoir la justice transitionnelle, sont des éléments essentiels pour instaurer une paix et une stabilité durables en Libye.

Le fait que le cessez-le-feu est toujours respecté est un signe positif. Un environnement sûr pour les élections de décembre est essentiel pour sortir de l'impasse militaire. La Norvège se félicite du rapport d'étape sur les propositions concernant les arrangements de surveillance du cessez-le-feu en Libye et salue les préparatifs en cours en vue du déploiement de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL. La Norvège se félicite également des efforts que continue de déployer la Commission militaire conjointe 5+5 pour faciliter le retrait des combattants étrangers et des mercenaires.

La mise en œuvre des dispositions du cessez-le-feu doit être une priorité, notamment la réouverture de la route côtière stratégique reliant Misrata à l'est de la Libye.

Dans le droit fil de ces efforts, il faut également mettre en place un processus global de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour les combattants étrangers rapatriés, afin d'éviter que l'instabilité ne se propage dans la région. En outre, il est urgent de réformer le secteur de la sécurité. Je voudrais également rappeler que tous les pays ont l'obligation de respecter l'embargo sur les armes instauré par le Conseil. Les violations de l'embargo ne font qu'alimenter le conflit. Nous soutenons l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) dans la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Libye.

La Norvège se joint à l'Envoyé spécial pour exprimer sa préoccupation constante concernant la détention arbitraire de migrants et de réfugiés, y compris des enfants, dans des centres de détention officiels.

Compte tenu du nombre croissant de migrants traversant la Méditerranée, le nombre de réfugiés et de migrants en détention augmente également. Les informations faisant état d'actes de torture, de violences d'atteintes sexuelles dans ces centres sont particulièrement alarmantes. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce de la création d'un comité composé de 15 membres chargés d'examiner la question de la détention arbitraire et, comme à l'accoutumée, nous appelons instamment au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Alors que nous entamons une saison où les flux migratoires en Méditerranée devraient augmenter, nous devons également mettre l'accent sur la prévention des morts tragiques par noyade.

Je voudrais conclure en réaffirmant le ferme appui de la Norvège à l'Envoyé spécial et à tout le travail entrepris pour garantir la tenue d'élections régulières et sûres en décembre, ainsi que des processus politiques, économiques et de sécurité complets et inclusifs. Comme chacun le sait, ces efforts risquent d'être compromis et des obstacles restent à franchir. Nous sommes tenus, en tant que membres du Conseil, de fournir aux Libyens l'appui dont ils ont besoin.

Annexe XII**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Je ne peux qu'exprimer notre regret face à la poursuite des réunions virtuelles du Conseil de sécurité pour débattre des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous savons tous que, pas plus tard qu'hier, l'Assemblée générale a fait preuve d'une plus grande ouverture en tenant un débat en présentiel sur le Moyen-Orient, avec la participation de délégations venues de l'étranger. La ville de New York a également levé certaines restrictions pour permettre une ouverture totale le 1^{er} juillet, mais le Conseil continue de faire fi de ces évolutions, comme s'il essayait de se cacher de la communauté internationale.

Nous demandons à la présidence du Conseil de prendre des mesures exhaustives afin de reprendre les réunions en présentiel dans la salle du Conseil de sécurité, dans le respect de toutes les normes pertinentes en matière de sécurité.

Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Kubiš, de son exposé sur la situation en Libye. Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Elsonni, à la présente réunion. Nous remercions le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Tirumurti, d'avoir fourni un examen des travaux de cet organe subsidiaire. À cet égard, nous souhaitons exprimer notre préoccupation concernant le trafic d'armes en Libye, un facteur qui déstabilise la situation en matière de sécurité tant dans le pays que dans la région sahélo-saharienne. Nous soulignons l'importance de sécuriser les avoirs gelés de la Libye. Cette question est devenue encore plus urgente à la lumière des tentatives engagées par des tierces parties pour tirer profit des ressources de la Libye. Toutes les questions relatives au contrôle des infrastructures pétrolières et des opérations d'exportation doivent être traitées par les Libyens eux-mêmes.

Nous faisons preuve d'un optimisme prudent quant à l'évolution future de la situation en Libye. Des progrès considérables ont été réalisés sur le volet politique du règlement. De nouvelles autorités ont été constituées pour la période de transition : le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'unité nationale. De manière générale, elles pourraient assumer les responsabilités de l'ancienne administration de l'ouest de la Libye et du Gouvernement provisoire basé dans l'est du pays. Il s'agissait d'une étape décisive en vue du règlement de la crise grave et prolongée sur la base d'un compromis constitutionnel entre les parties opposées.

Nous espérons que le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'unité nationale seront en mesure d'établir rapidement la structure exécutive verticale et d'unifier les organes de l'État et les institutions financières et économiques, ainsi que les forces armées. Une fois exécutées avec succès, ces tâches garantiront les conditions nécessaires au référendum constitutionnel et aux élections générales, prévus pour le 24 décembre de cette année.

Toutefois, il ne sera pas facile d'atteindre ces objectifs. Il y a fort à parier que, compte tenu du lourd fardeau que représentent les problèmes politiques et socioéconomiques de la Libye, la période de transition dure plus longtemps que prévu. Aujourd'hui, les Libyens doivent avant tout surmonter la méfiance mutuelle causée par les nombreuses années de conflit, qui a été en grande partie provoqué de l'extérieur en 2011. Nous rappelons à nos collègues cette épreuve, dont les Libyens

continuent de payer le prix aujourd'hui encore, et nous leur demandons de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'États indépendants comme la Libye.

La Russie a contribué à l'établissement du régime de cessez-le-feu en Libye. Nous avons été parmi les premiers à saluer la mise en place des autorités de transition, notre ministère des affaires étrangères ayant publié une déclaration spéciale à ce sujet. Nous continuerons à entretenir des contacts étroits avec les principales forces politiques des différentes régions libyennes. Les progrès récemment accomplis dans le processus politique ne peuvent être couronnés de succès que s'ils sont véritablement inclusifs. Les représentants de l'ancien régime et des régions de l'est de la Libye ont un rôle important à jouer à cet égard. L'édification de l'État après le conflit ne doit pas les laisser de côté.

Le règlement politique en Libye ne doit pas être une arène de compétition internationale. Nous jugeons essentiel de prendre en compte les vues et les intérêts des pays voisins de la Libye, car ils subissent les conséquences directes de la crise actuelle et peuvent jouer un rôle positif et constructif dans la promotion d'un règlement pacifique.

Le 16 avril, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2570 (2021), qui, à la demande des parties libyennes, élargit le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous partons du principe que le personnel des Nations Unies doit respecter strictement son mandat de surveillance du cessez-le-feu. Tous les paramètres de cette surveillance doivent être acceptables pour les Libyens et négociés avec eux.

Annexe XIII**Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš, de son exposé détaillé, et T. S. Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, d'avoir présenté son quarantième rapport. Je salue également la présence de notre distingué collègue, Taher Elsonni.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son soutien indéfectible au processus à voies multiples de l'ONU en Libye et apprécie les efforts déployés par la communauté internationale, notamment les initiatives prises par les pays voisins et les organisations régionales.

Près d'une décennie après avoir sombré dans le chaos, la Libye est aujourd'hui à l'aube d'un nouveau départ. C'est l'occasion idéale pour tous les Libyens et la communauté internationale de redéfinir leurs relations et de promouvoir une paix, une stabilité et un développement durables.

Ma délégation se félicite des progrès considérables qui ont été accomplis, comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/451), et apporte son concours au Gouvernement d'unité nationale. Nous encourageons le Gouvernement à assumer ses responsabilités conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen. Afin d'assurer la transformation démocratique de la Libye, il est essentiel de donner la priorité à la réunification du pays, d'entreprendre des réformes économiques, de fournir des services de base, d'achever la préparation d'élections nationales inclusives, libres, régulières et transparentes et de lancer un processus global de réconciliation nationale.

Le Gouvernement de transition dispose d'un temps de préparation très court avant les élections cruciales du 24 décembre. Nous encourageons le Gouvernement d'unité nationale et les acteurs concernés à accélérer la mise en place de toutes les dispositions logistiques et à régler les différends constitutionnels et juridiques afin que les élections se déroulent dans un environnement favorable.

Nous saluons également le travail qu'accomplit la Haute Commission électorale nationale ainsi que les efforts complémentaires que déploie la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Le bon déroulement des élections ouvrirait la voie à la réconciliation nationale. Nous nous félicitons de la création de la Haute Commission électorale nationale et nous réitérons notre appui à la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU à cet égard.

Il n'y aura pas de paix totale en Libye tant que toutes les parties ne respecteront pas strictement leurs obligations internationales et tant que tous les conflits n'auront pas été réglés. Dans ce contexte, l'on ne soulignera jamais assez la nécessité d'appliquer strictement l'embargo sur les armes et toutes les résolutions pertinentes relatives à la Libye, notamment les résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021) adoptées récemment.

La présence profondément ancrée de combattants et de mercenaires étrangers sur le sol libyen est inacceptable. Nous nous félicitons que l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre continue de tenir et nous prenons note des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

Néanmoins, nous sommes profondément préoccupés par le peu de cas que font les combattants terroristes et les mercenaires étrangers de l'appel les invitant

à quitter le pays sans attendre. Nous demandons donc de nouveau leur retrait total. Nous saluons par ailleurs les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 relatifs à l'application de l'accord de cessez-le-feu, et nous attendons avec intérêt l'opérationnalisation du mécanisme global de surveillance du cessez-le-feu contrôlé et dirigé par les Libyens.

Le non-respect des résolutions du Conseil de sécurité et les problèmes de sécurité qui en découlent ont des conséquences profondes pour la Libye, les pays voisins, la région du Sahel et le continent en général. Compte tenu de la complexité des conditions de sécurité en Libye, il est essentiel que s'améliore la coopération entre le Gouvernement d'unité nationale, les organisations régionales et les pays voisins, en particulier en vue de mettre au point une réforme efficace du secteur de la sécurité et un programme performant de désarmement, démobilisation et réintégration.

Au-delà des gros titres, la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme, exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus, est troublante. Les groupes les plus vulnérables, en particulier les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière. Nous demandons instamment aux autorités de faciliter un accès humanitaire sûr aux réfugiés et aux migrants, et de répondre adéquatement à la pandémie. Il est également crucial que la communauté internationale continue de contribuer au plan d'aide humanitaire pour 2021 de la Libye.

Nous appuyons la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye et son enquête sur les charniers découverts à Tarhouna, et nous réitérons que, selon nous, la Libye n'est pas un port sûr pour le débarquement de réfugiés et de migrants.

Le passé récent des Libyens est malheureusement criblé de souffrance. Toutefois, leur détermination et l'appui de la communauté internationale les ont menés à ce tournant où se profilent l'espoir et l'optimisme. Le moment est venu pour les Libyens de se réconcilier pour créer une société plus soudée et plus harmonieuse afin d'améliorer considérablement la qualité globale de leurs vies, dans le cadre du processus politique qu'ils doivent contrôler et diriger.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère sa volonté de continuer à accompagner ce pays frère dans sa quête de paix durable, de réconciliation, de reconstruction et de développement durable.

Annexe XIV**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à remercier Ján Kubiš de son exposé détaillé et à lui exprimer notre reconnaissance pour les efforts qu'il déploie aux côtés du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) afin de promouvoir un règlement politique en Libye. La Tunisie reste déterminée à faire tout son possible pour faciliter les travaux de la MANUL et de son siège à Tunis.

Ma délégation prend note du rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et félicite l'Inde du travail accompli en tant que Présidente du Comité depuis son accession à ce rôle en début d'année.

Je salue également la participation de Taher M. T. Elsonni, Ambassadeur et Représentant permanent de la Libye, à la présente réunion.

La Tunisie se félicite qu'à cette étape cruciale de l'histoire de la Libye, ses frères libyens soient déterminés à faire en sorte que le processus de règlement politique aboutisse. Nous réitérons l'importance de l'engagement de toutes les parties à organiser les élections législatives et présidentielle le 24 décembre 2021, comme prévu, conformément à la feuille de route adoptée à Tunis, pour que le passage de la phase de transition à la mise en place d'institutions permanentes se déroule dans un contexte de liberté, de démocratie et d'état de droit.

Dans le cadre de la préparation des prochaines élections, mon pays se félicite de la tenue d'une réunion du comité juridique du Forum de dialogue politique interlibyen du 7 au 9 avril à Tunis, et salue les progrès tangibles réalisés concernant la version finale du projet de base constitutionnelle en vue de l'exercice des pouvoirs législatifs et exécutifs. La Tunisie attend avec intérêt la réunion virtuelle du Forum de dialogue politique interlibyen qui doit se tenir avant la fin du mois en vue d'examiner la base constitutionnelle proposée par le comité juridique pour les élections.

La Tunisie souligne l'importance de respecter l'échéance du 1^{er} juillet 2021 fixée par la Haute Commission électorale nationale pour l'adoption de la base constitutionnelle et de la loi électorale, afin que la Commission puisse organiser ces élections importantes dans les meilleures conditions possibles. L'appui et les facilités nécessaires doivent être fournis pour assurer le bon déroulement des élections.

La Tunisie apprécie la volonté des parties libyennes de respecter l'accord visant à établir un cessez-le-feu total et permanent en Libye, et appelle à redoubler d'efforts pour le mettre pleinement en œuvre, notamment en accélérant le départ de tous les mercenaires et combattants étrangers de Libye. Durant le dialogue interactif initié par les membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines le 29 avril 2021, les membres du Conseil ont décidé à l'unanimité que les combattants et mercenaires étrangers devaient quitter la Libye immédiatement, car leur présence dans le pays pose une menace à la sécurité des Libyens, à la stabilité de la Libye ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité des pays voisins, en particulier dans la région du Sahel.

La Tunisie appelle les acteurs régionaux et internationaux à soutenir les autorités libyennes et la Commission militaire conjointe 5+5 dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, qui constitue un pilier du processus de règlement politique.

La Tunisie invite toutes les parties concernées à appuyer la création d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, et attend avec intérêt le déploiement de la composante de surveillance du cessez-le-feu, dans le cadre de la MANUL, pour venir en soutien de ce mécanisme, conformément à la résolution 2570 (2021) du Conseil de sécurité.

La Tunisie réitère que toutes les parties doivent s'engager à appliquer l'embargo sur les armes imposé à la Libye, à s'abstenir d'intervenir dans ses affaires intérieures et à respecter sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. À cet égard, la Tunisie compte sur le renouvellement de la résolution 2292 (2016) du Conseil de sécurité en vue de faire respecter l'embargo sur les armes, et elle attache de l'importance aux efforts régionaux et nationaux à cette fin.

La Tunisie tient également à souligner la nécessité de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et de promouvoir l'établissement des responsabilités pour les crimes graves commis en Libye.

Un processus de réconciliation global et inclusif doit être mis en place en Libye. La Tunisie se félicite donc de la création de la Haute-Commission de réconciliation nationale, et salue les efforts que déploie l'Union africaine pour appuyer la réconciliation nationale en Libye.

Enfin, la Tunisie réitère son appui indéfectible à un règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Elle est résolue à appuyer les efforts des autorités libyennes et les aspirations du peuple libyen à la démocratie, à la sécurité et à la reconstruction. La Tunisie continuera d'aider l'ONU et de contribuer aux efforts internationaux pour garantir le rétablissement de la sécurité et de la stabilité que la Libye mérite.

Annexe XV**Déclaration de Dame Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Kubiš et l'Ambassadeur Tirumurti pour leurs rapports et leur action.

Comme l'ont souligné d'autres collègues, le moment est critique pour la Libye. La voie menant aux élections nationales de décembre est tracée et une perspective de stabilité à long terme s'est ouverte. Il y a un mois, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2570 (2021), qui définit les prochaines étapes dans quatre domaines clefs.

Premièrement, les autorités libyennes compétentes, notamment la Chambre des députés, doivent préciser les bases constitutionnelles et adopter les lois nécessaires d'ici au 1^{er} juillet pour que les préparatifs des élections puissent aller de l'avant. Nous demandons instamment à la Chambre des députés d'examiner les propositions du Forum de dialogue politique interlibyen et de jouer le rôle qui lui revient dans ce processus. Nous soulignons que le Forum de dialogue politique interlibyen peut également prendre des mesures pour faciliter les élections, si nécessaire.

Deuxièmement, la tenue d'élections réussies et ouvertes à tous auxquelles les Libyens ont droit exige plus que l'adoption de lois. Par conséquent, le Royaume-Uni exhorte le Gouvernement d'unité nationale chargé d'assurer la transition et tous les acteurs libyens à prendre les mesures qui s'imposent pour créer un environnement propice, avec l'appui de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Il s'agit notamment des mesures visant à garantir la participation pleine, égale et véritable des candidates et des électrices. Les progrès réalisés en matière d'unification des institutions, de fourniture de services efficaces dans tout le pays et de transparence des finances publiques contribueront à renforcer la confiance entre les acteurs libyens. La mise en œuvre du cessez-le-feu en Libye, notamment l'ouverture de la route côtière pour relier l'est et l'ouest, est une priorité urgente.

Troisièmement, la communauté internationale doit jouer son rôle. Ceux qui portent atteinte à la souveraineté de la Libye et violent l'embargo sur les armes de l'ONU doivent cesser. Toutes les forces étrangères et tous les mercenaires doivent quitter la Libye sans plus tarder. Leur présence compromet la paix et la stabilité du pays et de la région dans son ensemble, comme en témoignent les événements survenus récemment au Tchad. Nous encourageons le déploiement rapide de la mission préparatoire des Nations Unies en appui au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen.

Enfin, la résolution 2570 (2021) précise clairement que quiconque est responsable de violations du droit international humanitaire, de violations des droits humains et d'atteintes au droit international des droits de l'homme devra être amené à répondre de ses actes. Nous avons été choqués par l'annonce de la découverte de nouveaux charniers à Tarhouna, qui porte leur nombre total à plus de 100. Le Royaume-Uni a imposé des sanctions à la milice Al-Kaniyat et à ses dirigeants pour leur rôle dans ces actes odieux. Les Libyens en ont assez de l'impunité, de l'ingérence et de l'obstruction, et nous, la communauté internationale, devons agir quand c'est nécessaire.

En conclusion, la Libye a fait des progrès notables vers un règlement politique durable, dirigé et contrôlé par les Libyens. Les prochaines étapes qui permettront de préserver cette dynamique sont claires. Il appartient maintenant aux dirigeants libyens et à la communauté internationale de tenir leurs promesses.

Annexe XVI

Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, pour commencer, remercier l'Envoyé spécial Kubiš de son exposé. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur de l'Inde de son exposé et à souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la Libye qui s'est joint à nous.

Il y a un peu plus d'un mois, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2570 (2021) et a renouvelé le mandat du régime de sanctions contre la Libye dans la résolution 2571 (2021). Nous avons clairement indiqué que des élections libres et régulières devaient avoir lieu le 24 décembre 2021. Toute personne qui entrave ou sape les élections prévues dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen peut faire l'objet de sanctions.

Entre-temps, il est essentiel que nous protégeons les droits de l'homme et que nous luttons contre la corruption en Libye. Pour sa part, le peuple libyen a fait d'énormes progrès vers la réconciliation nationale. Maintenant, il veut des élections, et il est donc temps pour les dirigeants libyens de préciser les bases constitutionnelles des élections, d'adopter les lois requises et de veiller à ce que les élections ne soient pas retardées. Comme l'ont dit l'Envoyé spécial Kubiš et d'autres, ces avancées doivent être réalisées avant le 1^{er} juillet.

En outre, l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre doit être pleinement appliqué. Le Conseil de sécurité a publié des déclarations à l'appui du cessez-le-feu et a confirmé et réaffirmé à l'unanimité ses paramètres en avril. Les États-Unis appuient pleinement les termes du cessez-le-feu. À cette fin, tous les acteurs extérieurs impliqués dans ce conflit doivent cesser leurs ingérences militaires et commencer immédiatement à se retirer de la Libye. Il n'y a pas de place pour l'interprétation ici. Tous signifie vraiment tous.

En outre, tout soutien militaire extérieur incompatible avec l'embargo sur les armes imposé par l'ONU doit cesser, y compris la formation et le financement des mercenaires, des forces supplétives et des groupes armés. La récente instabilité violente au Tchad met en relief les dangers que représentent les mercenaires étrangers. Ils ne peuvent pas rester en Libye. Par ailleurs, nous sommes favorables à la poursuite de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI. Un Gouvernement libyen souverain, habilité par des élections nationales, pourra choisir les meilleurs partenaires pour une future coopération en matière de sécurité. La résolution 2570 (2021) demande à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) de continuer d'apporter son appui au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens.

Nous demandons instamment à l'ONU de déterminer quels sont les moyens nécessaires et appropriés permettant d'appuyer pleinement les efforts de la Commission militaire conjointe. Nous constatons avec satisfaction que la Commission continue d'élaborer ses plans pour le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, en consultation avec la MANUL, avec notamment le déploiement d'un petit nombre d'observateurs. Nous appuyons également l'enquête de la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation en Libye. Les personnes visées par les mandats d'arrêt de la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment les anciens hauts responsables du régime de Kadhafi, doivent être traduits en justice.

Enfin, il est temps pour les dirigeants libyens d'unifier le budget, de mettre en place des institutions de lutte contre la corruption et d'associer la société civile et les dirigeantes libyennes au processus politique. La Libye a besoin d'un budget

unifié pour répondre aux besoins du peuple libyen, et le Gouvernement doit mettre en œuvre des mesures de transparence pour parvenir à un accord durable sur la gestion des revenus pétroliers. Dans les sondages, les Libyens indiquent systématiquement que la corruption est un problème profondément enraciné qui doit être résolu si la Libye veut prospérer. Le Gouvernement d'unité nationale doit mettre en place des institutions qui lutteront contre le fléau de la corruption et reprendront le contrôle aux milices qui ont abusé de leurs positions dans leur intérêt personnel.

Le Conseil a l'obligation d'apporter son appui à l'édification d'institutions souveraines transparentes, technocratiques et apolitiques, et de punir ceux qui se livrent à la corruption. Il importe que la société civile et les dirigeantes participent à la mise en place de ces institutions et d'autres. Leur inclusion contribuera à favoriser la paix, à garantir l'équité et à promouvoir le principe de responsabilité.

Dans l'esprit de nos votes du mois dernier, le Conseil doit continuer à s'exprimer d'une seule voix sur la Libye. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le Gouvernement à maintenir une dynamique positive dans la perspective des élections nationales du 24 décembre.

Annexe XVII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M. Jan Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, de son exposé complet, et l'Ambassadeur T.S. Tirumurti de son premier exposé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente séance.

Les progrès notables réalisés en Libye ces derniers mois sont favorables aux efforts visant à instaurer une paix et une stabilité à long terme dans le pays. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2570 (2021) a été l'expression du message unifié du Conseil à l'appui du processus de paix dirigé et contrôlé par les Libyens et de la feuille de route pour la tenue d'élections avant la fin de l'année. À cet égard, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, nous appelons le Gouvernement d'unité nationale à faire de son mieux pour faciliter la période de transition et faire tous les préparatifs nécessaires à la tenue d'élections nationales, conformément à la feuille de route qui a été adoptée. Il est impératif que les parties libyennes continuent de faire preuve d'un esprit de compréhension et de confiance mutuelles pour faire avancer le processus politique.

Nous saluons la collaboration entre la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), les organisations régionales, les pays voisins et d'autres partenaires internationaux pour favoriser le processus de paix en Libye. L'instauration d'une paix pérenne en Libye sera un accomplissement pour le peuple libyen et un exemple de coopération fructueuse entre le Conseil et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. À cet égard, la communauté internationale doit continuer de promouvoir le dialogue et d'appuyer les mesures de confiance entre les parties concernées en cette période cruciale. Nous attendons également avec intérêt une participation toujours plus active et concrète des femmes et des jeunes à la vie politique du pays.

Deuxièmement, nous exhortons les parties concernées à respecter et à appliquer pleinement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu. Cela doit s'accompagner de l'engagement à observer l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye, afin de préserver un environnement propice au processus de transition.

Nous nous félicitons d'avance des efforts menés par la MANUL pour appuyer le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et pris en mains par les Libyens, comme indiqué dans la résolution 2570 (2021). Il est important de garantir la sûreté, la sécurité et l'indépendance des observateurs de la Mission.

Il convient, par ailleurs, de faciliter les efforts de consolidation de la paix afin d'assurer une paix et un développement durables en Libye. Nous réaffirmons notre appui au retrait de toutes les forces étrangères et de tous les mercenaires du territoire libyen, conformément à l'accord de cessez-le-feu et à la résolution 2570 (2021).

Troisièmement, il y a lieu de redoubler d'efforts pour répondre aux défis humanitaires et économiques du pays. Si la Libye a réalisé des progrès économiques ces derniers mois, plus de 1,3 million de personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire en raison des conséquences du conflit et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appelons les partenaires internationaux à continuer d'apporter leur soutien aux groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les migrants en Libye afin de répondre à leurs besoins et à leurs difficultés.

En outre, nous saluons tout particulièrement les efforts déployés pour débarrasser les routes côtières de la Libye des mines et des restes explosifs de guerre, avec l'appui du Centre libyen de lutte antimines et du Service de la lutte antimines de l'ONU. Il est encourageant de constater que 120 kilomètres de routes ont été dégagés. Nous appelons à poursuivre les efforts visant à réduire les risques afin de protéger les civils contre les restes explosifs de guerre.

Pour terminer, le Viet Nam réaffirme son ferme appui au processus de paix inclusif, dirigé et pris en mains par les Libyens.

Annexe XVIII**Déclaration de M. Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Avant toute chose, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente réunion. Je remercie également Ján Kubiš de son exposé, ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de son rapport sur les activités du Comité.

Aujourd'hui, je parle au nom de la rue libyenne, et peut-être aussi au nom de nombreux autres pays de la région, qui sont fatigués de toutes ces réunions et de tous ces exposés, fatigués d'entendre les mêmes déclarations encore et encore. Ils attendent des mesures plus pratiques et réalistes pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, qui sont censées être contraignantes, afin que nous puissions sortir d'un cycle de conflit qui dure depuis une décennie.

Le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'unité nationale travaillent main dans la main pour faire fond sur l'évolution positive de la situation en Libye. Ces progrès n'auraient pas été possibles sans des initiatives et des efforts sincères aux échelons local et national, ni sans l'appui de nombreux pays à un règlement pacifique et politique, loin des solutions militaires qui n'ont fait que semer le chaos et l'instabilité en Libye et dans la région. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à saisir cet élan local et international pour aider notre pays à sortir de la crise et à réaliser l'aspiration du peuple libyen à construire un État démocratique fondé sur des institutions et la primauté du droit.

Dans ce contexte, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, nous appelons tous les États à respecter les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye, approuvées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2510 (2020), 2570 (2021) et 2571 (2021), et à œuvrer en faveur de la pleine application de l'accord de cessez-le-feu et des conclusions de la Commission militaire conjointe 5+5, en particulier en ce qui concerne le retrait de toutes les forces étrangères et de tous les mercenaires, afin que la volonté du peuple soit libérée de toute pression et que l'État puisse étendre sa souveraineté sur l'ensemble de la Libye.

Deuxièmement, l'équipe d'observateurs des Nations Unies doit continuer de jouer son rôle d'appui à la Commission militaire et aux conclusions de cette dernière, selon les besoins. Elle doit également conserver son caractère civil et ne doit en aucun cas devenir une force militaire sur le terrain.

Troisièmement, nous nous félicitons du rôle joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans le suivi des travaux menés par le comité juridique du Forum de dialogue politique interlibyen. Nous saluons également l'appel qu'elle a lancé au Forum pour qu'il se réunisse dans les prochains jours afin de régler la question de la base constitutionnelle proposée pour les élections présidentielle et parlementaires prévues pour le 24 décembre 2021, l'objectif étant que la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État puissent organiser leurs élections conformément à la feuille de route, avant la date limite du 1^{er} juillet fixée par la Haute Commission électorale nationale.

Quatrièmement, nous demandons à l'ONU de dépêcher sans plus tarder une équipe en Libye pour évaluer les besoins en matière de soutien électoral, afin de déterminer directement et rapidement les besoins de la Haute Commission électorale nationale. Cela permettra d'assurer le bon déroulement et la transparence des élections

qui se tiendront dans chaque ville libyenne, ne laissant aucune place à la remise en question du processus ou des résultats du scrutin.

Le Gouvernement d'unité nationale s'emploie à mettre en œuvre le mandat défini dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen. Il est déterminé à surmonter toutes les difficultés et tous les obstacles qui se dressent sur son chemin, malgré le peu de temps dont il dispose. Il a été en mesure d'unifier complètement près de 80 % des institutions exécutives de l'État. Au cours de cette courte période, il s'est attaché à lancer des programmes et projets visant à améliorer la fourniture de services aux citoyens et les conditions économiques de ces derniers. Toutefois, plusieurs défis continuent d'entraver la mise en œuvre de ces programmes, notamment l'absence de nominations aux postes de direction après la consolidation des institutions de l'État et le retard dans l'adoption du budget ordinaire. C'est pourquoi nous attendons que la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État organisent leurs élections, chacun dans son domaine de compétence, afin que le Gouvernement puisse tenir ses promesses de manière optimale. Dans ce contexte, nous saluons l'appel du Président de la Chambre des députés à convoquer une réunion sur ce sujet lundi prochain.

Nous réaffirmons que la paix est une priorité et que la réussite de la réconciliation nationale est la clef de l'établissement de la paix. Le 5 avril 2021, le Président et les membres du Conseil de la présidence ont annoncé la création de la Haute Commission de réconciliation nationale, dont le travail est axé sur la promotion de la réconciliation, de la justice, de l'apaisement des tensions et de la réunification des Libyens en instaurant l'ouverture et la justice transitionnelle et en établissant les principes d'amnistie, de tolérance et de réparation. Dans ce contexte, il y a quelques jours, le Ministre de la justice a annoncé que des mesures concrètes seraient prises pour libérer les détenus dans les prisons et que 78 prisonniers seraient relâchés dans un premier temps. Un échange de prisonniers a été effectué sous les auspices de la Commission militaire conjointe 5+5 il y a quelques jours. Le Gouvernement s'emploie à libérer tous les citoyens en Libye qui ont été emprisonnés sans avoir été inculpés, ainsi que ceux dont l'innocence a été prouvée.

Dans le même ordre d'idées, nous appelons une fois de plus l'Union africaine, en coopération avec l'ONU, à appuyer le projet de réconciliation nationale annoncé par le Conseil de la présidence. Nous soutenons la recommandation du Secrétaire général, contenue dans son récent rapport, concernant le rôle de l'ONU et de l'Union africaine dans toute tentative de réconciliation intralibyenne.

Les questions relatives aux droits humains en Libye, qui sont abordées dans les rapports de l'ONU, notamment les rapports du Secrétaire général, constituent un aspect important du travail du Gouvernement d'unité nationale. Le Ministère de la justice et d'autres instances nationales compétentes travaillent de concert avec le Bureau du Procureur sur un certain nombre de questions y relatives, afin de veiller à ce que les auteurs de crimes et de violations des droits humains, de quelque sorte que ce soit, aient à répondre de leurs actes. Des efforts sont également en cours pour consolider le principe de non-impunité au regard des violations et crimes commis depuis 2011 par quelque partie que ce soit.

En ce qui concerne la question des migrations illégales, évoquée dans le dernier rapport du Secrétaire général, bien que nous soyons déterminés à assurer la sécurité des migrants et à prévenir les violations à leur rencontre, nous réaffirmons également notre position immuable à ce sujet, à savoir que nous rejetons les efforts tendant à réduire cette question aux seules circonstances et souffrances des migrants en Libye pendant le conflit, sans jamais mentionner les responsabilités de la communauté internationale au regard de son incapacité à s'attaquer aux causes profondes de ce problème, à traiter avec les pays d'origine et de destination, et à combattre et punir

les trafiquants d'êtres humains et leurs réseaux transfrontaliers. Seule la situation des migrants dans les refuges est abordée. Certes, cette question est importante, mais n'oublions pas que les migrants en refuge représentent 5 % du nombre des migrants qui, après avoir transité par la Libye, périssent dans le désert ou en mer à la recherche d'une vie meilleure en Europe. Ces cas ne sont jamais évoqués.

Nous faisons donc écho à l'appel lancé par le Secrétaire général aux partenaires internationaux pour qu'ils revoient leurs politiques migratoires, en particulier celles qui partent du principe que la Libye est une zone sûre pour les migrants, car elles s'accompagnent d'une stratégie qui consiste à intercepter les migrants en mer, à les contraindre de retourner en Libye et à refuser de les accueillir sur leur territoire. Si la situation humanitaire instable en Libye vous inquiète, apportez une contribution positive et effective à la stabilité de la Libye et cessez d'intervenir de manière préjudiciable, pour que nous puissions accueillir nos frères par des moyens légitimes.

Le Conseil de sécurité s'est engagé à préserver les avoirs libyens gelés, qui appartiennent au peuple libyen. Nous nous opposons à la manière dont certains pays profitent de la décision relative au gel des avoirs libyens et tentent de les saisir plutôt que de les restituer au peuple libyen. Nous avertissons donc lesdits pays que nous engagerons des poursuites judiciaires à leur encontre si ces tentatives persistent.

Comme nous l'avons déjà dit, nous demandons que le régime des sanctions soit modifié de manière que la Libyan Investment Authority puisse gérer ces fonds sans que soit levé le gel dont ils font l'objet aujourd'hui, ce qui permettrait, dans le cadre des exceptions prévues au régime des sanctions en vigueur, de tirer parti de ces ressources à titre exceptionnel en les investissant pour remédier aux crises humanitaires qui ravagent le pays, notamment dans les domaines de l'électricité et de l'énergie, et dans le secteur des services de santé, mis à rude épreuve par la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Enfin, nous espérons une nouvelle fois que le Conseil jouera un rôle positif et plus efficace à l'appui du consensus en Libye et qu'il s'efforcera de mettre fin à toute forme d'ingérence dans le pays. Nous appelons toutes les parties à cesser de protéger les auteurs de troubles, qu'il s'agisse d'individus ou d'entités, dont certains, tentent toujours de saboter le processus politique et de replonger la Libye dans le chaos, par peur de perdre leur influence et de voir leur pouvoir confisqué par le peuple libyen dans le cadre d'un processus démocratique libre et direct.